



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

DÉLIBÉRATION N° : **2025-043**

EN DATE DU : **04 JUIN 2025**

CONTRACTUALISATION : PRIORISATION A L'ÉCHELLE INTERCOMMUNALE DANS LE CADRE DU CONTRAT DE RELANCE ET DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE (CRTE)

L'an deux mille vingt cinq, le quatre juin à dix-neuf heures, le Conseil Communautaire s'est réuni à la salle des Fêtes de Saint-Dizier-les-Domains, selon convocation le 23/05/2025, sous la présidence de Guy MARSALEIX, Président.

Madame Armelle BOURSAUD a été désignée Secrétaire de séance.

PRÉSENTS (24) : Mesdames et Messieurs

APPERE Roger, AUROUSSEAU Jean-Claude, AUSSANAIRE Béatrice, AUSSOURD Jacques, BOUCHET Jean-François, BOURSAUD Armelle, CARCAT Camille, CHAVANT Philippe, CHEMISIER Annick, DAUDON Moïse, DUQUEROIX Sylvain, GENEVOIS Jean-François, GUETAT Philippe, GUYOT Pierre, HUMBERT Isabelle, LALANDE Martine, LAMONTAGNE Marc, MARSALEIX Guy, MOREAU Adrien, MOULIN Éveline, POIRIER Michel, POLLI Martine, ROUSSILLAT Florence, THEVENET Didier.

ABSENTS AYANT DONNÉ POUVOIR (2) : Madame et Messieurs

Hélène PILAT donne pouvoir à Guy MARSALEIX, Roger LANGLOIS donne pouvoir à Moïse DAUDON

EXCUSÉ (1) : Madame

Céline DARVENNE

Membres	Présents	Votants	Exprimés	Pour	Contre
27	24	26	26	26	0

Vu la délibération n°2021-083 en date du 08/12/2021 qui valide le contrat territorial de ruralité, de relance et de transition écologique (CTRTE) ;

Vu la délibération n°2021-084 en date du 08/12/2021 priorisant les actions du CTRTE pour l'année 2022 ;

Vu la délibération n°2022-055 en date du 22/09/2022 priorisant les actions du CTRTE pour l'année 2023 ;

Vu la délibération n°2023-040 en date du 11/07/2023 priorisant les actions du CTRTE pour l'année 2024 ;

Lors de la séance du conseil communautaire, une liste de projets a été proposée au vu de la priorisation de l'année précédente et de la consultation auprès des Mairies réalisée par les services de la Communauté de communes Portes de la Creuse en marche.

Dans le cadre du CRTE, il est demandé de rédiger des fiches actions individuelles sur des projets suffisamment mûrs pour démarrer à court terme dans un délai raisonnable.

Ces 2 projets ont obtenus une notification mais n'ont pas débutés à ce jour :

- Site Autonomie CCPCM
- Gîtes à NOUZIERS

Il est proposé de retenir les actions suivantes au titre de l'année 2025 :

- Aménagement du bourg de CHAMPSANGLARD
- Rénovation énergétique des bâtiments communaux de LA-FORÊT-DU-TEMPLE
- Maison pour tous à TERCILLAT
- Rénovation Énergétique des bâtiments communaux à GENOUILLAC

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité :

- **VALIDE** les actions prioritaires pour 2025 au titre du CRTE,
- **AUTORISE** le Président à signer ladite convention.

Fait et délibéré les jour, mois et an que dessus
et ont signé les Membres présents
Pour Extrait Conforme
Le Président,
Guy MARSALEIX

La secrétaire de séance
Armelle BOURSAUD

